



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 29 janvier 2016

OBJET : **DEPLACEMENTS** - Création d'une consigne collective vélos sur le parc-relais Jean Prévost à Sassenage

Délibération n°

Rapporteur : Yann MONGABURU

PROJET

Mesdames, Messieurs,

En 2009, le SMTC a créé le parc-relais Jean Prévost à Sassenage, afin d'offrir une solution de rabattement sur le réseau de transports collectifs aux personnes descendant du plateau du Vercors.

Ce parc-relais se situe à un endroit stratégique, au croisement de la D531 descendant d'Engins et, de la rue de Valence, axe structurant des communes de Fontaine et Sassenage.

Afin de compléter l'offre de services de mobilités sur ce site avec de la consigne vélos sécurisée, Grenoble-Alpes Métropole a installé des Métrovélobox. A ce jour, quatre Métrovélobox sont positionnées offrant plus de 40 places de stationnement cycles. Ces quatre Métrovélobox ont connu dès leur installation un vif succès et affichent aujourd'hui un taux de remplissage de 100%.

Face à cette demande, il apparaît opportun d'envisager un système de consigne collective de vélos plus capacitaire sur le parc-relais Jean Prévost de Sassenage. Au regard de l'attractivité du site et, des ambitions métropolitaines en terme de report modal, il pourrait être envisagé la mise en œuvre d'une consigne plus confortable offrant de l'ordre de 100 places vélos.

Cette proposition s'inscrit en cohérence avec les actions définies dans la délibération-cadre du 19 décembre 2014 fixant les grands axes de la politique cyclable métropolitaine où il est notamment indiqué la volonté de développer, dans les pôles d'échanges, des stationnements sécurisés de type consignes automatiques en recherchant des solutions techniques plus économiques.

Après examen de la Commission Mobilités réunie le 15 janvier 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain décide :

- le redéploiement des 4 Métrovélobox situées sur le parc-relais Jean Prévost sur d'autres sites métropolitains,
- d'engager les études et de réaliser une consigne collective vélos de 100 places sur le parc-relais Jean Prévost pour un montant d'opération estimatif de 120 000 € TTC.
- d'autoriser le Président à signer et déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à l'opération,
- d'autoriser le Président à engager les consultations pour la construction de cet équipement.